



Sommaire

IV Informations

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2015/C 399/01	Taux de change de l'euro	1
---------------	--------------------------------	---

V Avis

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Commission européenne

2015/C 399/02	Appels de propositions et activités connexes au titre des programmes de travail 2016-2017 relevant du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2014-2020) Horizon 2020 et du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre Horizon 2020	2
---------------	--	---

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Commission européenne

2015/C 399/03	Notification préalable d'une concentration (Affaire M.7795 — Ratos/Varma/Real Estate JV) — Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée ⁽¹⁾	3
---------------	---	---

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

30 novembre 2015

(2015/C 399/01)

1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,0579	CAD	dollar canadien	1,4143
JPY	yen japonais	130,22	HKD	dollar de Hong Kong	8,1989
DKK	couronne danoise	7,4604	NZD	dollar néo-zélandais	1,6120
GBP	livre sterling	0,70480	SGD	dollar de Singapour	1,4940
SEK	couronne suédoise	9,2070	KRW	won sud-coréen	1 224,21
CHF	franc suisse	1,0903	ZAR	rand sud-africain	15,2894
ISK	couronne islandaise		CNY	yuan ren-min-bi chinois	6,7689
NOK	couronne norvégienne	9,1935	HRK	kuna croate	7,6330
BGN	lev bulgare	1,9558	IDR	rupiah indonésienne	14 645,43
CZK	couronne tchèque	27,030	MYR	ringgit malais	4,5067
HUF	forint hongrois	311,58	PHP	peso philippin	49,921
PLN	zloty polonais	4,2721	RUB	rouble russe	69,9854
RON	leu roumain	4,4503	THB	baht thaïlandais	37,926
TRY	livre turque	3,0789	BRL	real brésilien	4,0709
AUD	dollar australien	1,4671	MXN	peso mexicain	17,5569
			INR	roupie indienne	70,5275

⁽¹⁾ Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Appels de propositions et activités connexes au titre des programmes de travail 2016-2017 relevant du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2014-2020) Horizon 2020 et du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre Horizon 2020

(2015/C 399/02)

Avis est donné du lancement d'appels de propositions et d'activités connexes au titre des programmes de travail 2016-2017 relevant du programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2014-2020) Horizon 2020 et du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre Horizon 2020.

La Commission a adopté, par les décisions C(2015) 6776 et C(2015) 6744 du 13 octobre 2015, deux programmes de travail prévoyant des appels de propositions et des activités connexes.

Ces décisions sont subordonnées à la disponibilité des crédits prévus dans le projet de budget pour 2016 après adoption de celui-ci par l'autorité budgétaire ou, si ledit budget n'est pas adopté, dans le cadre du système des douzièmes provisoires.

Ces programmes de travail, et notamment les délais et les budgets prévus pour les activités, peuvent être consultés sur le portail web des participants (<http://ec.europa.eu/research/participants/portal>), qui fournit également des informations relatives aux modalités des appels de propositions et des activités connexes, et des indications à l'intention des candidats sur la façon de soumettre des propositions. Les mises à jour de ces informations seront, le cas échéant, chargées sur ce même portail.

Au stade actuel, des propositions ne peuvent être présentées que pour les sujets accompagnés de la mention «2016» dans les appels de propositions publiés sur le portail des participants. Les dates auxquelles des propositions pourront être présentées pour les sujets «2017» seront communiquées ultérieurement.

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.7795 — Ratos/Varma/Real Estate JV)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2015/C 399/03)

1. Le 23 novembre 2015, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Ratos AB («Ratos», Suède) et Varma Mutual Pension Insurance Company («Varma», Finlande) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun indirect d'un portefeuille de biens immobiliers, par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Ratos est un conglomérat spécialisé dans le capital-investissement, présent dans un certain nombre de secteurs,
- Varma est une mutuelle d'assurance retraite finlandaise détenue par ses clients (entreprises et travailleurs indépendants), les salariés assurés et les souscripteurs du capital de garantie,
- le portefeuille de biens immobiliers comprend 22 locaux de commerce de détail situés dans 14 municipalités en Finlande.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.7795 — Ratos/Varma/Real Estate JV, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications de l'Union européenne
2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR